



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

—  
Séance Publique du 28 juin 2018  
—

Objet de la délibération

**INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Le vingt huit juin deux mille dix huit à 18h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Nadia SOUFFOY à Loïc RABIN, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Philippe PERRONNO à Thierry FALQUERHO, Marie-Hélène LE BORGNE à Xavier POUREAU, Martine JOURDAIN à Nolwenn LE ROUZIC, Alain HASCOET à Jacques KERZERHO

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur TOUSSAINT Frédéric** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

**N° 2018.06.002**

**INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

**Rapporteur : André HARTEREAU**

A la suite de la démission de Madame Jennifer TESSIER JOSSET de sa qualité de Conseillère Municipale, adressée à Monsieur le Maire le 27 avril 2018, puis de celle d'Isabelle BOUKOURDANE adressée à Monsieur le Maire le 3 mai 2018,

→ Monsieur Gwendal HENRY

est devenu Conseiller Municipal en application de l'article L270 du Code Electoral.

Il a donc été convoqué à cette séance du Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de cette information.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu le Code Électoral et notamment l'article L270,

Vu l'information donnée en Bureau Municipal en date du 4 juin 2018,

Vu le courrier de démission de Jennifer TESSIER JOSSET en date du 27 avril 2018,

Vu le courrier de démission d'Isabelle BOUKOURDANE en date du 3 mai 2018,

Vu le courrier adressé à Monsieur le Préfet en date du 22 mai 2018, l'informant de la démission de Jennifer TESSIER JOSSET et d'Isabelle BOUKOURDANE,

Vu le rapport présenté en séance de Conseil Municipal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ PREND ACTE de cette information,

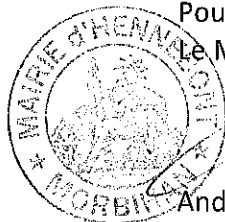
→ APPROUVE le tableau des indemnités des élus ci-annexé.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération**

Le registre dûment signé

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



André HARTEREAU